

**M. l'Orateur:** L'honorable représentant de Medicine-Hat.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, j'ai consenti tout à l'heure à revenir à l'appel des motions, comme l'avait demandé le député de Fort-William, pour une raison, et une seule. Pour étudier les rapports que vous venez de mentionner, il faudrait revenir de nouveau à l'appel des motions, et je ne suis pas disposé à y consentir.

**M. Knowles:** A propos de cette question que le député de Winnipeg-Sud-Centre vient de soulever, pourrions-nous rappeler ce qui s'est passé à 11 heures ce matin? Si j'ai bien compris, vous aviez alors déclaré, monsieur l'Orateur, que ces deux rapports seraient réservés jusqu'à plus tard ce même jour. Dans ce cas, serait-il nécessaire de revenir à l'appel des motions pour en traiter? Je ne le crois pas.

**M. Olson:** Ces deux motions tendant à l'adoption des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> rapports ont été réservées, à 11 heures ce matin, jusqu'à plus tard aujourd'hui. Je me suis assuré qu'elles ne seraient pas réservées jusqu'à la prochaine séance de la Chambre. J'ai donc la certitude que le consentement donné à 11 heures ce matin pour que ces motions soient réservées n'aurait pas été accordé si l'on avait exigé qu'elles soient réservées jusqu'à une autre séance ou qu'il faille le consentement unanime pour revenir à l'étude des motions. Je sou mets respectueusement à Votre Honneur que le consentement unanime n'est pas requis à l'heure actuelle pour mettre ces motions en délibération parce que la Chambre a déjà ordonné, à l'unanimité, qu'elles soient étudiées plus tard aujourd'hui.

**L'hon. M. Churchill:** Si les honorables députés se montrent aussi chatouilleux, je n'hésiterais pas à déclarer qu'il est dix heures.

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, à mon avis, lorsque l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a consenti à ce qu'on revienne à l'étude des motions en vue d'une fin précise, il l'a fait en vue du dépôt d'un rapport, mais, à mon sens, cela n'a rien à voir à l'ajournement de ce matin, et j'exhorte la Chambre à passer à l'étude de ces deux motions.

**L'hon. M. Nowlan:** Monsieur l'Orateur, lorsqu'une question est remise à plus tard dans la journée, s'agit-il de jour parlementaire ou de jour du calendrier? S'il s'agit de la journée civile, elle a pris fin il y a longtemps et vous n'auriez aucun droit de vous occuper de ces motions.

**M. l'Orateur:** J'espère ne pas porter atteinte aux droits et privilèges des honorables députés, mais il est de mon devoir de signaler que j'ai pris note du fait que ces deux

motions devaient être mises en délibération plus tard aujourd'hui. Donc, un honorable député a certainement le droit de le dire.

J'aimerais signaler qu'il y a eu une grande collaboration entre les partis pour la mise au point de ces rapports. Notamment, le 18<sup>e</sup> rapport traitant des comités constitue un important pas en avant dans le travail de comité et je pense que tous les membres du comité l'ont approuvé.

Naturellement, je suis au service de la Chambre et je dois m'en remettre à sa décision. Mais je pense que ce serait une grande perte et que nous n'avancerions pas si nous ne songions au moins à la possibilité d'adopter ces deux rapports ce soir. Le représentant de Winnipeg-Sud-Centre ne pourrait-il faire preuve de la générosité qui l'anime si souvent et aider la présidence et la Chambre à faire un grand pas en avant—du moins, c'est ce que croit le comité—en vue de la modernisation de la procédure parlementaire, geste qui pourrait être très avantageux pour les députés, lors de la prochaine session?

**L'hon. M. Churchill:** Mon opposition n'est pas dictée par de l'étroitesse d'esprit. Le Règlement m'intéresse vivement, mais je n'entends pas qu'un comité, nonobstant son importance, cherche à faire adopter quelque chose par la Chambre sans débat approprié. En l'occurrence, je serais prêt à discuter des motions pendant deux ou trois heures.

Je regrette que le comité n'ait pas su faire de concessions à l'endroit de ceux qui n'approuvaient pas ses propositions; c'est ce qui explique l'impasse actuelle. S'il avait été disposé à faire des concessions, nous aurions peut-être réalisé des progrès, mais lorsque des gens adoptent une attitude de ce genre—peu importe le comité en cause ou la longueur de ses délibérations—ils ne peuvent s'attendre à imposer leur volonté aux autres députés qui ont, tout autant que les membres d'un comité, le droit d'exprimer leur opinion concernant le Règlement. Je parle d'expérience, car j'ai été membre pendant quatre ans du Comité du Règlement. C'est ce qui explique mon attitude à l'heure actuelle. Les changements que nous voulons peuvent se faire à la prochaine session. Ils peuvent être effectués par entente ou par compromis. Mais on ne devrait pas essayer de les présenter à 1 h. 50, le 3 avril.

**L'hon. M. Pickersgill:** Puis-je faire une proposition qui serait peut-être un compromis? Comme vient de l'indiquer l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), un certain nombre de députés veulent évidemment exprimer leurs vues sur